

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 AOÛT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 29 août, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERY, M. Jean-Claude LECOMTE, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, Mme Christèle MILLION, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL et M. Dominique POUETTE.

Absents excusés :

- M. LUCE qui a donné pouvoir à M. BUQUET
- Mme HERVIEU qui a donné pouvoir à M. PONTY
- Mme BABOIS qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE
- Mme CASTEL qui a donné pouvoir à M. POUETTE
- Mme GUÉLODÉ qui a donné pouvoir à M. THOMAS

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Monsieur BUQUET est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 JUIN 2022

Le procès-verbal de la réunion du 27 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Madame la Maire expose un accroissement d'activité au niveau du service technique. Elle fait part que Monsieur Corentin BOURGEOIS, recruté en tant que saisonnier depuis le 1^{er} avril 2022 donne entière satisfaction.

Elle propose à ses collègues de le garder 6 mois de plus dans le cadre d'un contrat de recrutement suite à un accroissement temporaire d'activité. Le conseil municipal approuve sa proposition.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts suite à l'accroissement temporaire d'activité, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de 6 mois éventuellement renouvelable.
- de fixer la rémunération par référence à l'indice brut 370, indice majoré 352, 3^{ème} échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- d'imputer les dépenses liées à ce recrutement au chapitre 64 du budget de 2022.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

Madame LAMOTTE explique que Madame Sarah MORENO affectée au secrétariat de mairie a demandé sa mutation auprès de la Métropole Rouen Normandie. Elle partira le 1^{er} novembre 2022. Il convient donc de la remplacer.

À l'unanimité, le conseil municipal est favorable à cette décision et décide de recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif, catégorie hiérarchique C, à temps complet.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 370, indice majoré 352, 3^{ème} échelon, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Les dépenses liées à ce recrutement seront imputées au chapitre 64 du budget de 2022.

L'annonce de recrutement sera déposée à POLE EMPLOI et EMPLOI TERRITORIAL et mise sur le site internet de la commune.

Madame la maire est chargée d'effectuer les démarches relatives à ces deux contrats.

BAUX COMMUNAUX : ÉCHANGE DE LOTS

Madame la Maire donne lecture du courrier de Messieurs Gontran SERVAIS-PICORD et Yoann LE MEUR par lequel ils sollicitent un échange de lots.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 13 voix « pour » et 6 « abstention » (M. LECOMTE, Mme ANQUETIL, M. THOMAS, Mme GUÉLODÉ, M. POUETTE et Mme CASTEL), répond favorablement à la demande de M. SERVAIS-PICORD pour reprendre le lot 6a et à celle de M. LE MEUR pour reprendre la parcelle située près du cabinet médical route de Saint-Paër. Cet échange se fait avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2022 et suivant les termes des documents signés par les preneurs le 31 mars 2022.

Madame LAMOTTE lit le second courrier de M. SERVAIS-PICORD qui demande un échange de lots avec la parcelle rendue par M. RESSE.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer le lot 9 AE0028 situé aux Caillettes sur la commune de Saint-Wandrille Rançon à M. SERVAIS-PICORD, à compter du 1^{er} septembre 2022. La parcelle 2B B492 située aux Grandes Planites devient donc disponible.

PROPOSITION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LE PROJET DE SALLE DE SPORT

Madame la Maire expose les enjeux liés à la construction d'une salle de sport.

Monsieur POUETTE intervient sur les possibles difficultés financières qu'une salle de sport pourrait engendrer. Madame LAMOTTE répond que des subventions seront accordées et que la somme est prévue au budget.

Monsieur THOMAS suggère de consulter la population.

Madame LAMOTTE rappelle à ses collègues qu'ils ne votent pas la construction d'une salle de sport mais une étude pour objectiver la faisabilité du projet.

Monsieur ULRIKSON dit qu'il faut penser à l'avenir des margueritais.

Madame BELVAL explique que la pratique du sport n'est pas adaptée à la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 14 voix « pour » et 5 « contre » (Mme ANQUETIL, M. THOMAS, Mme GUÉLODÉ, M. POUETTE et Mme CASTEL) retient la proposition

d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'une salle de sport avec le Cabinet Urbi Conseil.

Tranche ferme : PASSATION DE L'ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE DE MAITRISE D'OEUVRE : 2200€ HT

Elaboration du cahier des charges de l'accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre, sur références et moyens sur la base du programme établi et validé en amont, en lien avec les services de la maîtrise d'ouvrage, validation de ce DCE par la maîtrise d'ouvrage passation et diffusion de la publicité obligatoire.

Transmission et diffusion du DCE sur la plateforme de dématérialisation choisie, centralisation des questionnements des candidats, présence et animation des différentes commissions marchés/travaux, (ouverture des plis, analyse des offres sur la base du cahier des charges établi et validé, restitution du rapport d'analyse en commission.

La négociation est menée par le cabinet avec un représentant de la commission travaux, notamment par des questions écrites via la plateforme de dématérialisation.

Classement définitif des offres, rédaction de la trame de décision / délibération, rédaction des courriers aux non retenus, de la notification du marché au titulaire, rédaction des ordres de services.

Tranches optionnelles :

1. Passation de tous les marchés connexes : coordinateur SPS/ CT / : 600€ HT

Passation publicité obligatoire si besoin, dématérialisation des marchés, diffusion des DCE, analyses des offres, rédaction et envoi des courriers aux non retenus, rédaction des notifications aux retenus.

2. Suivi des études de maîtrise d'œuvre et demandes de subventions : 900€ HT

Assistance en phase avant-projet, APS/APD/PC/PRO et dépôts des dossiers de demande de subventions DETR/DSIL/CD76/...

3. Aide à la passation de tous les marchés de travaux : 600€ HT

A l'issue des études d'avant-projet, assistance en phase ACT/AMT : rédaction des pièces administratives du marché alloti de travaux.

La dépense qui s'élève à 4 300€ HT (TVA non applicable, article 293B du CGI – régime micro entreprise), soit 4 300€ TTC sera imputée au chapitre 20 du budget.

PROJET D'ACHAT D'UN TERRAIN NON BÂTI SITUÉ DANS LE BOURG

Madame la Maire explique que la commune possède un ancien garage situé à côté du centre socio-culturel. Le gros-œuvre est en bon état. Elle souhaite réaménager ce bâtiment situé au cœur du village en salle associative. Il s'agit de proposer aux associations un espace de qualité. Pour ce faire, il convient de pouvoir construire une sortie de secours ainsi qu'un accès PMR.

Madame la présidente de séance propose à ses collègues d'acheter une partie du terrain de Monsieur LABARRE qui jouxte ce bâtiment, pour rendre possible ces travaux. La surface approximative serait de 100m² au tarif de 15€ le m².

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter cette parcelle de terrain à Monsieur LABARRE d'une superficie approximative de 100m² au tarif de 15€ le m² et de régler les frais de géomètre et de notaire qui y seront associés.

Les dépenses pour cette acquisition de terrain seront prévues au chapitre 21 du budget.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LE TRAIT POUR LE DISPOSITIF MUSÉE NUMÉRIQUE MICRO-FOLIE

Madame La Maire explique que ce dispositif a pour objectif de rendre l'art accessible dans les territoires ruraux, que ce partenariat est gratuit et que la convention permettra aux enfants des écoles et du centre de loisirs de s'y rendre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure un partenariat avec la ville de Le Trait par la signature de la convention, pour l'accès au musée numérique Micro-Folie. Madame LAMOTTE est autorisée à signer la convention.

TRAVAUX DE DOUBLAGE D'UN PIGNON DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET POSE D'ISOLATION THERMIQUE

La commune n'ayant reçu, pour le moment, qu'un seul devis, le conseil municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire rappelle le marché d'automne qui aura lieu le dimanche 2 octobre 2022.

Monsieur PONTY rappelle la participation de la commune à Octobre Rose et la prochaine réunion le lundi 12 septembre 2022 à 20H30. L'inscription à l'évènement est fixée à 5€ par participant. Deux marches seront organisées.

Monsieur PONTY informe que le Welcome Circus est arrivé sur la commune et fera 2 représentations.

Le marché local reprendra avec tous les exposants le jeudi 8 septembre 2022.

Madame LAMOTTE rappelle la réunion publique avec l'association le MIX relative à nos modes de déplacement en territorial rural qui aura lieu le jeudi 22 septembre à 18h30 en mairie.

Monsieur THOMAS s'inquiète du dispositif ZFE qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2022 pour certaines communes affiliées à la Métropole Rouen Normandie et pour les personnes les plus démunies dont les véhicules seront à remplacer.

Monsieur LECOMTE suggère d'installer des panneaux photovoltaïques à l'école élémentaire. Le sujet sera étudié par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.